

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 05 février 2021

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 05 février 2021 à 15:00 par conférence audio entre les membres du conseil (séance fermée au public) à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

M. Bruno Bussières
Mme Lucie Guimond
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron
M. Hugues Gaudreault
M. Rodrigue Bélanger

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2021-02-008

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2021-02-009

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08 JANVIER 2021

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 08 janvier 2021, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2021-02-010

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de janvier 2021, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 84 828.16\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de janvier 2021, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 84 828.16\$.

COMPTES PAYÉS DE JANVIER 2021

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	77 346.86\$

SALAIRES PAYÉS DE JANVIER 2021

Salaires	Montant
Total des salaires	7 481.30\$

RÉSOLUTION 2021-02-011

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE M. Hugues Gaudreault soit nommé maire suppléant du 09 février au 09 avril 2021.

RÉSOLUTION 2021-02-012

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elle aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE déclarer les journées du 15 au 19 février 2021 inclusivement comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés au tour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay–Lac-St-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-St-Jean.

RÉSOLUTION 2021-02-013

CONTRAT DE MAINTENANCE – ÉLÉVATEUR

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'autonomie nous a envoyé une offre de service concernant les plates-formes élévatrices à la bâtisse municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'offre comprend 2 visites annuelles pour les équipements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil décident d'accepter le contrat de maintenance pour l'entretien annuel de la plate-forme élévatrice V-1504 à la bâtisse municipale au coût de 675.00\$ + taxes;

QUE les membres du conseil décident d'accepter le contrat de maintenance pour l'entretien annuel de la plate-forme élévatrice ES-125 à salle municipale au coût de 575.00\$ + taxes.

RÉSOLUTION 2021-02-014

BALAYAGE DE RUE (ÉTÉ 2021)-MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE notre municipalité exécute annuellement des opérations de balayage de rues avoisinant la route entretenue par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE dans le but de donner un meilleur service aux citoyens, le ministère nous a contactés pour nous demander d'inclure, dans notre balayage, les secteurs assujettis à notre entretien;

ATTENDU QUE notre secteur visé est d'une longueur de 1 400 mètres et que cette longueur se situe entre le # 240 à # 607 de la Principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité exécute les travaux de balayage de la rue Principale avec son tracteur à balai et envoie une facture au MTQ après la réalisation des travaux.

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Karine Ouellet, soit autorisée à signer le contrat, au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2021-02-015

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° S.Q.-20-04 CONCERNANT LES ANIMAUX

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Gilles Dufour donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 195-2021 concernant le règlement N° S.Q.-20-04 concernant les animaux;

À cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par M. Gilles Dufour.

RÉSOLUTION 2021-02-016

COÛT DE LA LICENCE VISANT À ASSURER UN BON CONTRÔLE DES CHIENS

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

ATTENDU les nouvelles obligations et responsabilités dévolues aux municipalités à l'égard des chiens dangereux ou potentiellement dangereux;

ATTENDU QUE, par l'adoption de la résolution no 2021-03-027 la municipalité a abrogé le règlement no S.Q.-17-04 et adopté le règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux afin de tenir compte de la nouvelle législation provinciale;

ATTENDU QUE les nouvelles obligations requièrent davantage de ressources humaines au sein de la municipalité, notamment quant à la nomination d'un inspecteur;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC, par l'entremise de leur maire respectif, ont convenu d'harmoniser la tarification des licences de chiens afin de faciliter la tâche du contrôleur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay décrète le coût annuel de la licence de chiens à 30\$ et ce, à partir du 1er janvier 2021.

RÉSOLUTION 2021-02-017

ÉQUILIBRATION DES RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2022-2023 ET 2024

ATTENDU QUE la municipalité veut rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeurs importantes dans les secteurs urbains, dans les secteurs de villégiatures, dans les secteurs ruraux ainsi que dans les secteurs ruraux en milieu agricole.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil municipal mandatent la MRC Maria-Chapdelaine à autoriser Cévimec à équilibrer les rôles triennaux d'évaluation pour les années 2022-2023 et 2024, suite à leur proposition.

RÉSOLUTION 2021-02-018

ENGAGEMENT DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE Mme Karen Ouellet, adjointe administrative de la municipalité a donné sa démission pour relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT QUE nous avons affiché l'offre d'emploi, que nous avons reçu des cv et que nous avons passé des entrevues pour le poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène d'Argentenay acceptent l'engagement de Mme Brigitte Perron au poste permanent d'adjointe administrative à raison d'une journée/semaine;

QUE ces conditions salariales soient inscrites au rapport du Service des ressources humaines 2021 et que M. le maire soit autorisé par le conseil à signer ce rapport concernant les conditions de travail des employés.

RÉSOLUTION 2021-02-019

TRAVAUX SUR POMPE À L'USINE

CONSIDÉRANT QUE la pompe #2 dans le réservoir à l'usine est brisé;

CONSIDÉRANT QUE la pompe #2 est essentielle pour alimenter les citoyens en eau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission à Rodage Rousseau pour pouvoir la réparer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil autorisent les travaux telle soumission reçue.

RÉSOLUTION 2021-02-020

AVIS DE MOTION

MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 134-2011 RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION CH "COMMERCIALE, SERVICE ET HABITATION" À MÊME L'AFFECTATION P "PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE"

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de l'hôtel de ville sont déménagés et que le développement du cœur du village requiert de s'adapter à l'évolution des besoins en offrant plus de flexibilité selon les nouvelles réalités et en considération de ce qui se passe sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE les usages commerciaux de vente au détail sont compatibles avec la dynamique d'un cœur de village habité et de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme visent un développement harmonieux et compatible entre les usages tout en favorisant une dynamique renouvelée afin de préserver l'emploi, les activités et les services au sein de la communauté;

POUR CES MOTIFS :

M. le conseiller M. Hugues Gaudreault donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure le deuxième projet de règlement modifiant respectivement le règlement du plan d'urbanisme n° 134-2011;

Les copies du projet de règlement ont été dûment remises aux membres du conseil lors de cette séance du 05 février 2021.

RÉSOLUTION 2021-02-021

AVIS DE MOTION

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 135-2011 RELATIVEMENT À LA CRÉATION DE LA ZONE CH48 À MÊME LA ZONE P01 EN CONCORDANCE AVEC L'AMENDEMENT NO 196-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 134-2011

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 196-2021 afin d'agrandir l'affectation CH "Commerciale, service et habitation" à même l'affectation P "Publique et institutionnelle";

CONSIDÉRANT QUE la modification au plan d'urbanisme a pour effet d'apporter une plus grande souplesse quant aux usages compatibles pouvant être autorisés dans le secteur agrandi afin de permettre une dynamique renouvelée du cœur du village et de préserver l'emploi, les activités et les services au sein de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage est un instrument au service du développement et de l'aménagement du territoire qui se doit d'être évolutif et flexible selon les besoins pour mieux répondre aux réalités tout en protégeant et préservant l'harmonie;

POUR CES MOTIFS :

M. le conseiller M. Hugues Gaudreault donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure le deuxième projet de règlement modifiant respectivement le règlement du plan d'urbanisme n° 135-2011;

Les copies du projet de règlement ont été dûment remises aux membres du conseil lors de cette séance du 05 février 2021.

RÉSOLUTION 2021-02-022

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-07-078

ATTENDU QUE l'article 202.1 du Code municipal autorise la secrétaire-trésorière à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE nous avons dû arpenter le terrain pour pouvoir vendre celui-ci;

ATTENDU QUE suite à cet arpentage, le numéro du lot a changé de numéro;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Les modifications suivantes ont été apportées à la résolution 2020-07-078 :

- Au premier paragraphe après le résolu, au lieu des termes le lot est 5 973 168, nous aurions dû lire le lot est 6 413 944.

RÉSOLUTION 2021-02-023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 15h20.



Michel Villeneuve
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>N° DE RÉOLUTION</u>
M. Gilles Dufour	2021-02-008
M. Gilles Dufour	2021-02-009
M. Marc-Henri Perron	2021-02-010
Mme Lucie Guimond	2021-02-011
Mme Lucie Guimond	2021-02-012
M. Marc-Henri Perron	2021-02-013
M. Hugues Gaudreault	2021-02-014
M. Gilles Dufour	2021-02-015
M. Marc-Henri Perron	2021-02-016
Mme Lucie Guimond	2021-02-017
M. Bruno Bussièrès	2021-02-018
M. Gilles Dufour	2021-02-019
M. Hugues Gaudreault	2021-02-020
M. Hugues Gaudreault	2021-02-021
M. Rodrigue Bélanger	2021-02-022
M. Bruno Bussièrès	2021-02-023